

République française
Département de la LOZERE
SIVU DE LA CAN DE L'HOSPITAL

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 048-254800774-20260731-DE_010_2026-DE

Séance du 31 juillet 2026

Membres en exercice : 6

Date de la convocation: 24/07/2026

Présents : 5

Le trente et un juillet deux mille vingt-six à 09 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain BARBUSSE

Votants : 5

Présents : Alain BARBUSSE, Josette GAILLAC, Quentin AFFORTIT, Bruno MANIN, Alain ARGILIER

Pour : 5

Présents non votants :

Contre : 0

Représentés:

Abstentions : 0

Excusés:

Absents: Daniel PETITJEAN

Secrétaire de séance: Josette GAILLAC

Objet: Election du Vice-président - DE_010_2026

Le 31 juillet 2026 à 9 heures 30 minutes,

Se sont réunis les membres du conseil syndical du SIVU de la Can de l'Hospitalet sous la présidence de Monsieur Alain BARBUSSE, Président.

Le conseil syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7-1 ;

Vu la délibération n°DE_002_2026 du 24 avril 2026 portant détermination du nombre de Vice-présidents et fixant le nombre de vice-président à 1 ;

Considérant la démission de Monsieur Alain ARGILIER de ses fonctions de Vice-président du SIVU de la Can de l'Hospitalet par courrier en date du 27 juillet 2026 suite à son élection du 24 avril 2026 ;

Monsieur le Président informe les membres du Conseil syndical qu'il convient par conséquent de procéder à de nouvelles élections du vice-président et rappelle que cette élection intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président ;

Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier vice-président. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier vice-président

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1er tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 5
- Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 5
- Majorité absolue : 3

Monsieur Quentin AFFORTIT a obtenu 5 (cinq) voix.

Monsieur Quentin AFFORTIT, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé Premier vice-président.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré à Bassurels, les ans, jours et mois que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/07/2026
et publié ou notifié
le 31/07/2026

Le secrétaire,
Josette GAILLAC

Pour le Conseil syndical,
Le Président,
Alain BARBUSSE